

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de Guigneville - Sébouville, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Guigneville, le lundi 1^{er} décembre 2025 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Jérémie AMIARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : Jérémie AMIARD, Annick BARDON, Bernard BOIZARD, Samuel CORBEAU, Diane DALEINE, Olivier DUGUET, Stéphanie PERCHERON, Antoine PICHAULT, Julien RENVAZÉ, Florence VERSLIPE.

Absent excusé : Yohann LAUDIER (pouvoir à Stéphanie PERCHERON)

Date de convocation : 18/11/2025

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée, qui l'accepte, de désigner Monsieur Julien RENVAZÉ pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance ordinaire du 06 octobre 2025, transmis à l'ensemble des conseillers, est adopté à l'unanimité.

Autorisation d'engager des dépenses d'investissement en 2026

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2026 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente,

Considérant que le montant des restes à réaliser 2025 ne sera pas suffisant,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à engager 25 % du montant des investissements inscrits au budget 2025 de la commune, et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Travaux 2026

La pose de 3 volets roulants à la salle de Torville est confirmée.

Par ailleurs, la société BODET a établi un devis pour la mise en sécurité des accès plancher à l'église. Au vu du montant du devis, le maire propose que ces travaux soient réalisés en régie.

En ce qui concerne la voirie, une flaque d'eau persiste à l'entrée de Oimpuits – côté Guigneville -. Plusieurs trous sont présents sur la route de Beaulay, et l'eau stagne rue robin, du fait que le caniveau ne va pas jusqu'au bout de la rue. A Sébouville, une plaque a été endommagée sur le trottoir. Tous ces désordres seront pris en charge rapidement, et quand les conditions météorologiques le permettront.

Protection sociale complémentaire : Mandat au Centre de gestion du Loiret pour le risque prévoyance

Le conseil, après en avoir délibéré :

- *Décide de retenir la procédure de la convention de participation pour le risque prévoyance pour un effet des garanties au 01/01/2027. La procédure retenue est déclinée comme suit :*

- Autorisation de participer à l'appel public à concurrence lancé par le CDG45 afin d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposé par le CDG,
- Retient la procédure de labellisation pour le risque santé,
- Autorise le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

Protection sociale complémentaire / risque santé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de participer au risque santé à compter du 1^{er} janvier 2026
- retient la procédure de labellisation
- décide de verser un montant de participation identique à tous les agents, à savoir 15 € par mois et par agent

Pour les agents intercommunaux ou pluri communaux, les montants de participation cumulés ne pourront pas excéder celui de la cotisation acquittée par l'agent. Les différents employeurs de l'agent devront donc se coordonner en conséquence.

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Tarif de location des immeubles / année 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le loyer de l'immeuble appartenant à la commune pour l'année 2026, en appliquant l'évolution de l'indice de référence intervenant dans la révision des loyers d'habitation au 3^{ème} trimestre 2025.

Tarif cimetières Guigneville et Torville – Année 2026 –

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, maintient les tarifs établis en 2025 pour l'année 2026, à savoir :

- concession trentenaire : 300 €
- concession cinquantenaire : 500 €
- case de columbarium : 500 euros (durée de 20 années),
- concession en cavurne : 500 euros (durée de 20 années).

Olivier DUGUET fait remarquer que les 2 cimetières sont très bien entretenus. Les conseillers sont d'accord et remercient l'employé communal.

Tarif de location des salles de GUIGNEVILLE et TORVILLE / Année 2026

Le conseil établit les tarifs de location des salles de Guigneville et Torville pour l'année 2026, à savoir :

HABITANTS DE LA COMMUNE :

- Location d'une matinée ou d'un après-midi, cuisine comprise 100 €
- 1 journée cuisine comprise 180 €

HABITANTS HORS COMMUNE :

- Location d'une matinée ou d'un après-midi, cuisine comprise 150 €
- 1 journée cuisine comprise 230 €

LOCATION DE VAISSELLE	30 €
------------------------------	-------------

CAUTION	300 €
----------------	--------------

Affaires diverses

Gâtinais généalogie

L'association Gâtinais Généalogie a sollicité la mairie pour photographier les actes d'état civil depuis 1903 afin de les numériser et ainsi permettre aux adhérents des recherches simplifiées.

La commune sera destinataire du fichier informatique, ce qui évitera la manipulation des registres anciens.

Lorsque leur travail sera terminé, le conseil jugera s'il est opportun de leur attribuer une subvention pour le travail effectué.

Information sur le pouvoir de police du maire en matière de publicité

La communauté de communes a pris au 1^{er} septembre 2025 la compétence « carte communale ». Ceci entraîne le transfert automatique du pouvoir de police de la publicité du Maire au Président de l'intercommunalité.

Le Maire indique au conseil qu'afin d'y remédier, il a pris un arrêté pour s'opposer au transfert du pouvoir de police de la publicité.

Suppression des lignes téléphoniques dans les 2 salles

Le nécessaire a été fait auprès d'Orange ; ceci permettra une économie annuelle de 960 euros.

Tracteur communal

A l'occasion du prêt de la balayeuse, Antoine PICAULT a constaté que l'attelage du tracteur était difficile à manipuler. Il soumet au conseil l'idée de changer l'attelage, ce qui faciliterait grandement la tâche de l'employé communal pour atteler du matériel. Ceci sera étudié ultérieurement.

Rapport du SATESE concernant l'entretien de la station

Le rapport annuel d'entretien est plutôt négatif et met en lumière des dysfonctionnements. Le Maire prendra rendez-vous avec les services d'OAPI pour en discuter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Délibéré les jour, mois et an que dessus,

